

Paris, le 25 octobre 2019

STRATEGIE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE
Les établissements publics de protection de l'enfance, acteurs majeurs dans la mise en œuvre des parcours d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles

Le GEPSO partage les constats et priorités données à l'issue de la phase de concertation sur la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, qui sont en cohérence avec les besoins identifiés lors des groupes de travail. Ces orientations rejoignent les évolutions déjà en cours dans nombre d'établissements publics qui ont vu leurs missions s'élargir et se diversifier dans une logique de parcours d'accompagnement en réponse aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le GEPSO salue l'ampleur des travaux de concertation menés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et auxquels l'association a pu largement participer.

En particulier, le GEPSO qui fédère des établissements publics du champ de la protection de l'enfance mais aussi du champ du handicap, se réjouit des préconisations ciblées sur les publics plus fragiles et/ou moins repérés, notamment concernant les enfants en situation de handicap. A cet égard, le développement de formations conjointes entre professionnels du champ de la protection de l'enfance et PJJ et handicap est un levier intéressant.

En matière de santé, la proposition de systématisation du bilan complet de santé des enfants et des adolescents à leur entrée dans les dispositifs de protection nous paraît être une avancée majeure quand on sait la difficulté d'accès au soin et les impacts que ces difficultés peuvent générer.

Le développement des compétences parentales, *via* la proposition de généralisation des Centres parentaux à tous les départements d'ici 2022, pourra être un outil intéressant de prévention, à condition que les moyens suivent effectivement pour permettre ce déploiement.

L'engagement sur la participation des enfants et anciens enfants, mais aussi des familles, fait écho à une préoccupation forte du GEPSO qui en a fait un axe de travail prioritaire pour 2020.

A la mission historique de mise à l'abri d'urgence des Foyers de l'enfance qui ont développé une expertise spécifique, connue et reconnue, la diversification des dispositifs et des prises en charge au sein des établissements de protection de l'enfance publics est un gage de sécurisation des parcours des enfants et des familles qui gagnerait elle aussi à être mieux reconnue et encore mieux « utilisée », notamment par les partenaires, dans l'intérêt des besoins de l'enfant.

Concernant les jeunes majeurs sortant de l'ASE et plus spécifiquement les MNA, le GEPSO sera très attentif à ce que les mesures puissent être affinées et précisées pour répondre à l'enjeu d'un parcours d'accompagnement adapté aux problématiques de ce public.

Le GEPSO affirme sa volonté de poursuivre son investissement auprès des décideurs au plan national et sur tous les territoires et se dit prêt à intégrer le comité de suivi élargi pour le suivi de la mise en œuvre des mesures.

Contact presse : Laura GOMES – communication@gepsos.com - 01 44 68 88 35

A propos du GEPSO

Créé en mars 1982, le GEPSO est une association qui s'est donnée pour objectif la promotion du service public social et médico-social au bénéfice des publics en situation de vulnérabilité. Le GEPSO regroupe au total plus de 500 établissements et de services publics sociaux et médicosociaux accompagnant les usagers principalement dans le domaine du handicap, de la protection de l'enfance mais aussi des personnes âgées et de l'insertion.

Sur le champ de la protection de l'enfance, le GEPSO regroupe la majorité des Foyers de l'enfance (FDE) ainsi que des structures ayant des missions d'accompagnement de tous les publics et proposant des dispositifs diversifiés tels que les Centres maternels, l'accompagnement à domicile des familles etc., représentant au total plus de 12 200 places.

Le GEPSO organise tous les deux ans les Assises nationales des foyers de l'enfance et établissements publics de protection de l'enfance réunissant en moyenne plus de 500 professionnels.